

Loi sécurité de l'emploi, articles et dates d'effet

Mis en ligne en juin 2013

N° art Loi	Thèmes	Date d'effet
1	Généralisation de la complémentaire santé	Ouverture immédiate négociation branche ; 1 ^{er} janvier 2014 portabilité santé; 1 ^{er} juin 2015 portabilité prévoyance ; d'ici au 1 ^{er} janvier 2016 dernier délai : complémentaire santé pour tous
2 à 4	Chantiers connexes à la complémentaire santé : production de différents rapports du Gouvernement au Parlement.	1 ^{er} septembre 2013 : rapport régime local Alsace-Moselle 1 ^{er} mai 2014 : rapport sur le maintien des complémentaires en cas de liquidation judiciaire des entreprises 15 septembre 2014 : rapport aides directes et indirectes aux complémentaires santés
5	Compte personnel formation (CPF) et conseil en évolution professionnelle	Effet dès décisions quadripartites ou conventionnelles sur les modalités opérationnelles : - la concertation quadripartite a été engagée le 21 mai et se poursuit ; - l'adaptation conventionnelle sera intégrée dans la négociation form pro prévue à l'automne 2013
6	Mobilité volontaire sécurisée	Effet immédiat (17 juin 2013)
7	Modification de la commission « logement » du CE	Effet immédiat
8	Nouvelles prérogatives du CE	Effet immédiat

		Décret en cours
8	Base de données	17 juin 2014 dans les entreprises de plus de 300 salariés 17 juin 2015 pour les autres
8	Expertise	Effet immédiat en cas d'accord IRP-employeur Dès publication du décret sur les délais préfixes en cas de désaccord
8	CICE	Effet immédiat
8	CHSCT	Dès publication du décret en cours
9	Elus salariés au CA	Obligation immédiate pour les entreprises d'engager les procédures nécessaires ; effet attendu au plus tard le 31 décembre 2014
10	Droits rechargeables	Effet dès la prochaine convention d'assurance chômage (fin 2013)
10	Prime CSP expé	Effet sur tous les CSP signés depuis le 11 janvier 2013 dès agrément de l'avenant signé en mai 2013
11	Sur cotisations CDD et exo embauche CDI jeunes	Effet au 1 ^{er} juillet 2013 dès agrément de l'avenant signé en mai 2013
11	Sur cotisations CDD	Négociation intérim
12	Temps partiels	Ouverture avant le 17 septembre 2013 des négociations dans les branches qui comptent un tiers de leur effectif à temps partiel Durée minimale 24hsem (sauf accord de branche dérogatoire) et majoration des heures complémentaires de 10% au 1 ^{er} janvier 2014 Régime transitoire jusqu'au plus tard le 1 ^{er} janvier 2016 pour les contrats en cours que l'employeur ne peut porter à 24h sem.
13	Rapport du Gouvernement au Parlement	Avant le 1er janvier 2015, rapport d'évaluation des effets de l'article 12
14	Extension du champ de négociation de la GPEC	Effet immédiat
15	Négociation mobilité interne	Effet immédiat
16	Réforme de l'activité partielle	Effet dès publication du décret en cours (vraisemblablement dans les prochains jours)

17	Accord maintien emploi	Effet immédiat
18	Nouvelle procédure de licenciement éco	Pour les projets envisagés à partir du 1 ^{er} juillet 2013, dès publication du décret
19	Reprise de site	Effet immédiat pour les projets de fermeture de site envisagés à partir du 1 ^{er} juillet 2013
20	Ordre de licenciement	Effet immédiat
20	Amélioration du congé de reclassement	Effet immédiat
21	Prescription	Effet immédiat pour les nouvelles procédures engagées
21	Conditions accès PH	Dès publication du décret sur le barème indicatif
22	Rapport du Gouvernement au Parlement	D'ici au 17 décembre 2013, rapport sur les conditions d'accès à la justice prud'homale
23	Obligations seuil entreprises	Effet immédiat sur le franchissement du seuil de 10 salariés ; effet dès publication du décret pour le franchissement du seuil de 50 salariés
24	CDI Intermittents	Dès publication de l'arrêté qui fixera les branches professionnelles concernées